

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 90/2022

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – ruelle du presbytère

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU l'arrêté municipal n° 81/2022 en date du 22/03/2022, mettant en place des mesures de sécurité pour la mise en place d'un échafaudage – à hauteur de l'habitation : 197 rue de Bambecque (maison de coin) ;

VU la demande en date du 01/04/2022 – de M. EECKHOUT Stéphane – de la Sté EECKHOUT Père & fils – pour la prolongation de l'autorisation jusqu'au 14/04/2022.

A R R E T E :

ARTICLE 1 : L'arrêté municipal n° 81/2022 du 22 mars 2022 est prolongé jusqu'au 14 avril 2022.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Subdivisionnaire Départemental à Wormhout –
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail – cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- M. EECKHOUT Stéphane de la Sté EECKHOUT Père & fils– 224 rue de Bambecque – 59470 HERZEELE, chargée des travaux – email : stephaneeeckhout@icloud.com

Fait à HERZEELE, le 02 avril 2022

Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 02 avril 2022

Le Maire,
S.FRANCKE

